



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1031-09-2019

AVIS est par les présentes donné par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire du 5 août 2019, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté le règlement suivant :

- RÈGLEMENT NUMÉRO 1031-09-2019 MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1031-2016, TEL QU'AMENDÉ, RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT.

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et est disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Bromont situé au 88, boulevard de Bromont, du lundi au jeudi de 8 h 15 à 12 h et de 13 h à 16 h30 et le vendredi de 8 h 15 à 12 h 00.

Bromont, ce 7^e jour d'août 2019.

La greffière,

Catherine Nadeau, avocate, OMA
Directrice du service du greffe et des affaires juridiques